DB-2025-65

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902985-20251212-DB_2025_65-DE

COMMUNE DE TREOGAT FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-65

Le douze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GERBE, Maire.
Etaient présents : Alain GERBE, Loïc PETILLON, Elodie BUREL, Elios Nunez, Gérard BENSOUSSAN, Xavier BOLZER, Gwénaëlle DANIEL, Stéphane DUVAIL, Gérard GOASCOZ, Anne JOURDREN, Soizic KOZAK, Gaëtan MASSOT et Thierry QUEFFELEC.
Le secrétariat a été assuré par M. Loïc PETILLON.

2025-65 – ECOLE – CONVENTION AVEC LA CCPBS-AQUASUD – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

L'adjoint au Maire en charge des affaires scolaires expose que la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud a fait parvenir un projet de convention de mise à disposition du parc aquatique AQUASUD permettant d'encadrer l'utilisation de la piscine par les élèves de l'école primaire sur la période de septembre 2025 à juin 2026. Il rappelle que la natation fait partie des enseignements d'éducation physique obligatoires en élémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du parc aquatique AQUASUD à l'école communale des Hirondelles durant l'année scolaire 2025-2026.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à TREOGAT, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Alain GERBE

